

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 01 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 01 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de l'Agglomération à Guingamp – Salle Georges Rumen, sous la Présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX, Président de Guingamp-Paimpol Agglomération, EPCI à fiscalité propre.

Etaient présents les administrateurs suivants :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; LE GOFF Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; INDERBITZIN Laure-Line, LE BLOAS Mireille, Naudin Christian ; ECHEVEST Yannick ; BOCHER Marina ; GENETAY Stéphanie ; CRESSON-BRASSART Christèle ; LE SAULNIER Brigitte ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; GEORGELIN Dominique ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo.

Administrateurs absents excusés :

RASLE-ROCHE Morgan ; LE BIANIC Yvon ; GOASDOUE Gérard ; CROISSANT Guy.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Guy CROISSANT ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry BUHE.

En exercice : **25**
Présents : **20**
Absents : **05**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : 24 septembre 2020
M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 30/10/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CIAS

Vu l'Article L.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'Article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, stipulant que dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président,

Considérant que Monsieur le Président du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que **Madame Claudine GUILLOU** s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CIAS,

Conformément à l'Article R 123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE que la candidature de Madame Claudine GUILLOU est entérinée à l'unanimité.

Article 1 : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CIAS, **Madame Claudine GUILLOU**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du CIAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,

Vincent LE MEAUX,

Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Président du CIAS

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 15/10/2020
et de publication le 15/10/2020
La Vice Présidente

